

Audiovisuel : La HACA sanctionne Hit Radio et Chada FM

29/09/2008

Pour ce qui est de Hit Radio, la HACA lui a demandé de suspendre la diffusion des programmes de la station de 20h à minuit. Cette sanction, qui est valable aussi bien sur le réseau FM que sur internet, devra être appliquée pendant 15 jours. La Haca reproche à Hit Radio d'avoir laissé passer des propos jugés malsains et à caractère sexuelle dans son émission "Libre Antenne" diffusée entre le 18 et le 21 Aout 2008.

De son côté, Chada FM a également eu le droit à une sanction semblable. Elle devra en effet suspendre ses programmes de 12h à 13h, durant sept jours. La station radio a, en plus, été condamnée à verser une amende de 35 000 dirhams. Chada FM est accusé d'avoir fait de la publicité non officielle pour le promoteur immobilier Addoha, lors de son émission "Smaa Smaa", diffusée le 10 juillet 2008.

Les suspensions devront prendre effet à partir de la date de réception de la notification des décisions de la Haca par les deux radios. Celles-ci devront également diffuser un message juste avant l'interruption des programmes pour en expliquer la raison. Les conséquences financières de ces sanctions seront sans doute très importantes pour Hit Radio et Chada FM. Avec une interruption des programmes à des heures de grandes écoutes, elles auront sûrement un grand manque à gagner en terme de recettes publicitaires.

Par ailleurs le journal d'information Assabah rapporte que la station MFM écoperait d'un avertissement pour avoir dépassé le quota d'émissions étrangères. La HACA aurait jugé que la retransmission d'une émission la chaîne anglaise BBC prenait trop de place par rapport aux émissions marocaines dans la grille de MFM.

La HACA en donnant ces verdicts, que certains jugeront justes, d'autres exagérés, a voulu faire passer un message. Le champ audiovisuel marocain jouit d'une certaine liberté mais, attention aux excès....

Mohcine Lourhzal
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1861>